

Je candidate à la sélection d'examineur du permis de conduire Auto

Questions / Réponses et dossier de candidature

Avril 2024



Table des matières	1
35 POSTES A POURVOIR	2
METIER ET PROFIL	3
Le métier	3
Le profil	3
CANDIDATURE ET ETAPES DU RECRUTEMENT	5
Les conditions de candidature	5
Le dossier de candidature	6
Pourquoi dois-je faire un test ?	7
Comment serai-je recruté par le ministère ?	7
Le processus de recrutement en schéma	8
LA FORMATION	9
En quoi consiste la formation ?	9
Et si je ne suis pas qualifié au terme de la formation ?	10
Et si j'abandonne la formation ou si j'échoue aux qualifications ?	10
Comment seront pris en charge mes frais durant la formation ?	10
La formation en schéma	10
SITUATION ADMINISTRATIVE	11
Qu'est-ce qui ne changera pas ?	11
Qu'est-ce qui changera ?	11
Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ?	12
LE CALENDRIER – RECAPITULATIF	12
A QUI M'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS COMPLEMENTAIRES ?	12
FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET D'ENGAGEMENT	13

35 POSTES A POURVOIR

Région	Département		Centre d'examen	Nombre de poste à pourvoir
Auvergne Rhône-Alpes	03	Allier	Yzeure	1
	26	Drôme	Valence	1
	42	Loire	Roanne	1
Bourgogne Franche-Comté	25	Doubs	Besançon	1
	39	Jura	Lons le Saunier	1
	71	Saône et Loire	Mâcon	1
Bretagne	22	Côtes d'Armor	Saint Brieuc	1
	29	Finistère	Quimper	1
	35	Ile et Vilaine	St Jacques de la Lande	1
	56	Morbihan	Vannes	1
Centre Val de Loire	37	Indre et Loire	Parçay-Meslay	1
	45	Loiret	Fleury les Aubrais	1
Grand Est	10	Aube	Troyes Sainte Savine	1
	54	Meurthe et Moselle	Ludres	1
Île de France	75	Paris	Gennevilliers (92)	1
	77	Seine et Marne	Lagny sur Marne	1
	78	Yvelines	Trappes	1
	92	Hauts de Seine	Antony	1
	93	Seine Saint Denis	Bobigny	1
			Rosny sous Bois	1
	94	Val de Marne	Rungis	2
	95	Val d'Oise	Argenteuil	1
Cergy			1	
Gonesse			1	
Normandie	27	Eure	Evreux	1
Nouvelle Aquitaine	33	Gironde	Cenon	1
	64	Pyrénées Atlantiques	Lescar	1
Occitanie	11	Aude	Narbonne	1
	31	Haute Garonne	Toulouse Lalande	1
	34	Hérault	Montpellier	1
	81	Tarn	Albi	1
Pays de la Loire	44	Loire Atlantique	St Herblain la Johardière	1
	49	Maine et Loire	Angers Gatignolles	1
PACA	05	Hautes Alpes	Gap	1

POSSIBILITE DE CANDIDATER UNIQUEMENT POUR LES PERSONNELS DE LA POSTE SA

JUSQU'AU MERCREDI 15 MAI 2024

(les candidats issus des filiales ne peuvent pas postuler)

METIER ET PROFIL

L'examineur du permis de conduire est la personne qui **juge de l'aptitude d'un candidat** au permis auto, à maîtriser son véhicule dans différentes circonstances, **et qui décide s'il lui remet ou non** le permis de conduire B.

Le métier

L'examineur du permis de conduire ...

- Met en œuvre les épreuves pratiques du permis de conduire auto (13 examens / jour, de 32 mn)
- Évalue les connaissances, compétences et comportements des candidats en toutes situations
- Décide de remettre ou non le permis de conduire au candidat
- Restitue les résultats informatiquement en respectant les modèles réglementaires



De ce fait, il ...

- Est à bord d'une voiture à double commande une grande partie de sa journée de travail
- Conçoit les itinéraires d'examens
- Met en confiance les candidats (souvent stressés) et doit être en capacité de prendre le contrôle du véhicule très rapidement, en cas de nécessité
- Respecte scrupuleusement les règles et procédures
- Ne doit pas se laisser influencer



Il dépend du Délégué au Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (DPCSR). Il fait partie de l'équipe des Inspecteurs du permis de conduire.

Il est en relation avec les candidats au permis et avec les représentants des auto-écoles.

Il exerce ses fonctions dans le centre d'examens dans lequel il est affecté. Plusieurs sites peuvent être rattachés à ce centre (d'où la nécessité de disposer d'un véhicule personnel assuré – les frais de déplacement sont remboursés par le ministère)

Le profil

L'examineur du permis de conduire ...

- . Est apte à la station assise prolongée, à la conduite, au contact avec le public
 - une visite médicale de vérification de l'aptitude est prévue en cas de sélection

- . A le sens de la relation humaine, sait être ferme et pédagogue
 - qualités indispensables pour mettre en confiance les candidats et gérer les éventuelles frustrations

- . A une capacité d'observation, d'analyse et de synthèse
Respecte rigoureusement les process réglementaires et obligations déontologiques
 - donner le droit de conduire à quelqu'un, c'est s'assurer que les règles communes à tous seront respectées pour le bien de tous

- . Sait être clair dans ses explications
 - pour donner aux candidats des directives simples et compréhensibles

- . Doit être très réactif
 - pour assurer éventuellement la sécurité du véhicule et des personnes

- . Est agile avec les outils informatiques, telle une tablette

- . A un intérêt pour le domaine de la sécurité routière

- . Est un conducteur automobile régulier et connaît bien le Code de la route

- . Se sent apte, à terme, à la conduite d'une moto (nécessaire en fin de mise à disposition en cas d'intégration définitive au Ministère de l'Intérieur – Cf page 12 « Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ? »)

CANDIDATURE ET ETAPES DU RECRUTEMENT

Les conditions de candidature

Pour tous les candidats	
<ul style="list-style-type: none"> - Être de niveau II.1, II.2 ou II.3 - Être en activité au sein de la Poste SA (les agents travaillant en filiales ne peuvent pas postuler) - Avoir plus de 23 ans - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne - Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité - Ne pas avoir fait l'objet d'une inscription sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire - Ne pas avoir déjà bénéficié du programme Examineur du permis de conduire 	
Pour les salariés	Pour les fonctionnaires
Disposer du Baccalauréat ou d'un diplôme/titre au moins de niveau IV	Pas de condition de diplôme
Passage obligatoire d'un test non sélectif à distance (d'une trentaine de mn)	

Le dossier de candidature

L'intégralité du dossier de candidature est à transmettre, impérativement pour **le mercredi 15 mai au plus tard**, de manière dématérialisée, à l'adresse mail :

deged@laposte.fr

[avec copie à magalie.bigot@laposte.fr](mailto:magalie.bigot@laposte.fr)

Il est constitué :

<p>D'un CV et d'une lettre de motivation</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Ces 2 éléments sont à travailler particulièrement pour convaincre de l'adéquation de vos compétences professionnelles et personnelles avec les attendus du poste. . N'hésitez pas à vous inspirer des conseils donnés sur la plateforme CAP2 pour rédiger votre CV et votre lettre de motivation. . Vous pouvez aussi vous faire aider par votre CEDP (Conseiller en évolution et développement professionnel) de l'EMRG, ou par votre RRH.
<p>De la fiche administrative et d'engagement jointe en fin de ce questions / réponses (Cf page 13)</p>	<p>Elle doit être correctement et lisiblement remplie. Sur cette fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> . vous attesterez sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national du permis de conduire, . vous attesterez sur l'honneur de ne pas avoir de lien avec des auto-écoles du secteur géographique où vous pourriez exercer vos fonctions, . vous préciserez le département géographique pour lequel vous postulez et éventuellement le centre d'examen de préférence selon la liste des postes à pouvoir communiquée.
<p>De la photocopie de votre permis B</p>	<p>La photocopie doit être de bonne qualité et lisible</p>
<p>De la copie de votre dernier entretien d'appréciation</p>	<p>Dans tous les cas, sauf si vous n'avez pas été apprécié</p>
<p>Pour les salarié(e)s, de la copie du baccalauréat. (ou d'un diplôme/titre classé au moins de niveau 4)</p>	<p>La photocopie doit être de bonne qualité et lisible</p>
<p>A réception de votre dossier de candidature, il vous sera demandé d'effectuer un test à distance</p>	

- Que signifie ne pas avoir fait l'objet d'une restriction sur le fichier national du permis de conduire ?

Le fait d'avoir des points en moins sur votre permis de conduire, n'est pas un obstacle à la candidature.

Mais si vous avez été placé dans le passé, en situation d'interdiction de conduire (par exemples : suspension du permis de conduire, annulation du permis de conduire, invalidation du permis par la perte de la totalité des points et donc repassage du permis de conduire, etc.) alors, vous ne pouvez pas être candidat à la fonction d'examineur.

En parallèle à votre déclaration sur l'honneur, une vérification sera systématiquement faite par le Ministère de l'Intérieur auprès du fichier national des permis de conduire.

- Comment être en conformité avec les règles déontologiques de la fonction d'examineur ?

Votre dossier de candidature doit comporter une déclaration sur l'honneur dans laquelle vous certifiez ne pas avoir de liens personnels et commerciaux avec une auto-école susceptible d'adresser des candidats au permis de conduire, dans le centre d'examen où vous seriez examinateur.

A noter que le fonctionnaire ou le salarié retenu en tant qu'examineur du permis de conduire ne devra avoir, en aucun cas, une autre activité professionnelle.

Pourquoi dois-je faire un test ?

Le métier et la formation d'examineur du permis de conduite impliquent investissement, attention, sang-froid et donc, **résistance au stress**.

Un test obligatoire, non sélectif, dont les résultats ne seront pas transmis au ministère permet un éclairage sur celle-ci. En fonction de vos résultats, vous pourrez être contacté par un CEDP (conseiller en évolution professionnelle de La Poste) pour échanger sur les conditions d'exercice de cette fonction et sur son adéquation avec votre personnalité et votre projet d'évolution professionnelle.

Ce test d'une trentaine de minutes, s'effectue à distance par informatique. Vous recevrez le lien de connexion avec la confirmation de la validité de votre candidature.

Comment serai-je recruté par le ministère ?

Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué à Paris entre le 10 et le 14 juin 2024, à **un entretien oral** de 30 mn devant un jury du ministère de l'Intérieur composé de deux personnes.

Les résultats devraient intervenir le 18 juin 2024.

La reconnaissance de votre aptitude physique conditionne l'exercice de la fonction d'examineur du permis de conduire. Elle sera vérifiée en dernier lieu du processus de sélection, auprès d'un médecin agréé. La visite devra intervenir entre le 8 juillet et le 26 juillet 2024 (les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement en cas de sélection).

Si vous êtes bien reconnu apte, **votre formation débutera le 1^{er} octobre 2024 à l'INSERR de Nevers (58).**

Le processus de recrutement en schéma



LA FORMATION

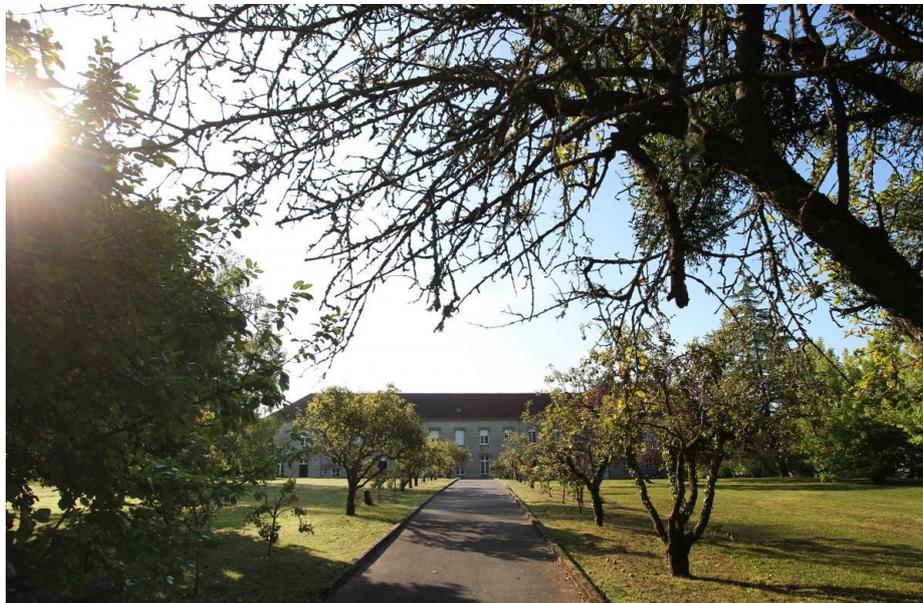


PHOTO DE L'INSERR (INSTITUT NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE ET DE RECHERCHE)

En quoi consiste la formation ?

La formation est à la fois théorique et pratique. Elle s'achève par le **passage d'une qualification dite « provisoire » vous permettant dans un premier temps de réaliser des évaluations en autonomie (sans la supervision d'un tuteur) puis d'une deuxième qualification dite « initiale » (confirmation de votre aptitude à mener les examens conformément à la procédure d'évaluation) qu'il faut obligatoirement obtenir pour pouvoir exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire.**

La formation initiale dure environ 17 semaines (pour précision : votre durée hebdomadaire de travail est alors de 35 heures et n'ouvre donc pas droit à RTT).

. Pour sa partie théorique, elle se déroule à Nevers (58) à l'INSERR (Institut National de la Sécurité Routière et de Recherches) à Nevers (58) pendant environ 12 semaines.

. Pour sa partie pratique, elle se déroule dans un centre d'examen du permis de conduire de votre futur département d'activité (environ 5 semaines).

Elle débutera le 1^{er} octobre 2024 **à Nevers**. Les matières suivantes seront étudiées :

- Audit de conduite, présentation véhicule double commande,
- Procédure permis B théorique et pratique (évaluer un candidat)
- Réglementation (Code de la route),
- Stage sur le terrain (20 jours) – en principe sur votre futur centre d'examen d'affectation,
- Déontologie,
- Conduite et handicap,

Cette formation, est exigeante et nécessite travail et investissement personnel. Elle oblige aussi à vous organiser dans votre vie personnelle puisque vous allez être pendant environ 12 semaines sur le site de Nevers.

Elle fait l'objet d'un contrôle continu des connaissances et, au terme de celle-ci, d'un examen de qualification à la fonction d'examineur (mise en situation réelle d'examen pour 9 examens du permis B).

La réussite de cette qualification est obligatoire et conditionne l'exercice des fonctions d'examineur du permis de conduire.

Et si je ne suis pas qualifié au terme de la formation ?

En cas d'échec à la qualification, une formation complémentaire individualisée de deux semaines au plus, pourra vous être proposée, une seule fois et sur décision du ministère. A l'issue de cette formation complémentaire vous devrez repasser l'examen de qualification et le réussir.

Et si j'abandonne la formation ou si j'échoue aux qualifications ?

Vous réintégrez La Poste.

Si votre retour intervient pendant la période de formation, vous retrouvez le poste de travail que vous occupiez au moment de votre départ en formation.

Comment seront pris en charge mes frais durant la formation ?

La formation reçue est gratuite pour vous. En outre, vous bénéficierez à Nevers, gratuitement, du logement (hôtel) et de la restauration (restauration inter entreprise).

Les frais de déplacement sont pris en charge par le NOD d'origine (1 aller/retour par semaine sauf cas particulier).

La formation en schéma



SITUATION ADMINISTRATIVE

1 . Le temps de la formation, votre situation administrative ne change pas vis-à-vis de votre établissement d'origine. Vous êtes placé en « Formation » dans le système d'information.

2 . En cas de réussite à la qualification dite provisoire, vous serez mis à disposition du Ministère de l'intérieur pendant 2 ans (dans certains cas, possibilité de prolongation d'une année supplémentaire) **et devrez passer et réussir la qualification dite initiale dans les premiers mois de votre mise à disposition.**

Tout au long de cette mise à disposition, **vous resterez collaborateur de La Poste** à part entière d'un point de vue administratif.

Qu'est-ce qui ne changera pas ?

Vous continuerez d'être payé et géré administrativement par La Poste dans le cadre d'une mise à disposition auprès du Ministère de l'Intérieur.

Votre rémunération sera maintenue (hors commissionnement et prime liés à la fonction de rattachement occupée).

Par ailleurs, vous continuerez à bénéficier de tous les avantages de La Poste (Intéressement, Contrat collectif remboursement frais de santé, PEG/PERCOL, offres sociales, etc.), excepté l'offre restauration (Tickets restaurant et indemnité de restauration).

La mise à disposition ne change rien dans le calcul de votre ancienneté ou encore dans le calcul de vos droits à retraite.

Qu'est-ce qui changera ?

Votre lieu de travail sera changé : chaque matin vous vous rendrez dans le centre d'examen où vous serez affecté. Ensuite vous partirez exercer votre activité sur les lieux d'examen du secteur géographique correspondant à votre centre.

Vos horaires de travail seront ceux du centre d'examen c'est-à-dire, en règle générale, du lundi au vendredi de 8h à 16h45, soit 38h30 par semaine, ce qui ouvre la possibilité de poser 19 jours de RTT par an.

Vous serez encadré par le manager du centre d'examen.

Que se passe-t-il à l'échéance de la mise à disposition ?

Plusieurs possibilités :

- pour les personnels, fonctionnaires comme salariés, **possibilité, au terme des 2 ans, de bénéficier, à la demande du ministère, d'une prolongation de la mise à disposition** d'une année, ou de réintégrer dans le NOD d'origine une fonction équivalente.
- pour les seuls **fonctionnaires**, sur proposition du ministère, possibilité d'intégrer définitivement le corps des IPCSR (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière). Il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto.
- pour les **salariés** souhaitant poursuivre leur activité d'examineur du permis de conduire, **obligation de s'inscrire, de préparer, et de passer et réussir le concours d'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière**. Ce concours est de catégorie B et nécessite la détention du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV. Au cours du stage statutaire, il vous faudra passer le permis moto et/ou obtenir la qualification moto

LE CALENDRIER – RECAPITULATIF

15 mai 2024 : date limite d'envoi du dossier de candidature à deged@laposte.fr (copie magalie.bigot@laposte.fr)

10 au 14 juin 2024 : oraux de sélection organisés par le ministère

18 juin 2024 : résultats / diffusion de la liste des personnes retenues

Entre le 1^{er} et le 5 juillet : une journée de stage découverte pour le postier retenu

Entre le 8 et le 26 juillet 2024 : vérification de l'aptitude (visite médicale auprès d'un médecin agréé)

1^{er} octobre 2024 : début de la formation à l'INSERR de Nevers (58)

A QUI M'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS COMPLEMENTAIRES ?

Vous pouvez vous adresser à votre EMRG

Ou

**Vous pouvez joindre
par mail ou par connexion Teams**

[**magalie.bigot@laposte.fr**](mailto:magalie.bigot@laposte.fr)

[**deged@laposte.fr**](mailto:deged@laposte.fr)

[**christelle.vanhuse@laposte.fr**](mailto:christelle.vanhuse@laposte.fr)



EXAMINATEUR DU PERMIS DE CONDUIRE

FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET D'ENGAGEMENT

à transmettre à deged@laposte.fr (copie à magalie.bigot@laposte.fr)

au plus tard le 15 mai 2024

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Identifiant :

Adresse :

.....

Téléphone :

Grade : Affectation :

Adresse mail où vous joindre facilement :

.....

Adresse mail professionnelle de La Poste :

.....

./..

J'atteste sur l'honneur :

- Etre titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité **ET** ne pas avoir fait l'objet d'une inscription sur le fichier national du permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'invalidation, d'interdiction de délivrance de permis ou de changement de catégorie
- Avoir au moins 23 ans
- Pour les salariés, être titulaire du baccalauréat (ou d'un diplôme/titre classé au moins de niveau 4)
- Etre un conducteur régulier
- Ne pas avoir de lien avec les auto-écoles du secteur géographique où je souhaite exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire, c'est-à-dire ne pas avoir pratiqué à titre privé l'enseignement de la conduite automobile et/ou la formation de moniteur depuis moins de trois ans,
Je déclarerai au Ministère de l'intérieur la profession de ma conjoint(e), mes ascendants ou descendants au premier degré et mes collatéraux au deuxième degré si celle-ci se rattache à une école de conduite ou à la formation de moniteurs d'auto-école ;
Je déclarerai au ministère de l'intérieur si je suis propriétaire d'une (ou plusieurs) auto-école (s).

Je sais qu'en cas de sélection je devrai suivre, à Nevers, la formation d'examineur à l'INSERR (Institut National de la Sécurité Routière et de Recherche).

Je candidate pour exercer les fonctions d'examineur du permis de conduire dans le département du / de :

Choix 1 :

Choix 2 éventuel :

Pour les départements proposant plusieurs centres d'examen, et à titre indicatif, j'émets le souhait d'exercer les fonctions d'examineur sur le ou les centres d'examens suivants :

Souhait 1 : Souhait 2 :

Souhait 3 : Souhait 4 :

Le A

Signature :

SVP, en page suivante, complétez précisément les indications nécessaires à votre suivi ./. .



Merci d'indiquer le nom et prénom, adresse mail et téléphone de :

Votre Manager :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Votre RH de proximité :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Votre CEDP en EMRG :

Nom et Prénom :

Mail :

Téléphone :

Mentions légales sur la protection des données à caractère personnel

Les informations collectées contiennent des données à caractère personnel et font l'objet d'un traitement dont le responsable est le DEGEG de La Poste (DEpartement de GEstion du personnel Détaché), 26 rue Jules Lefebvre, CS15001, 80050 Amiens.

Ces données sont collectées exclusivement dans le cadre de la campagne de recrutement de postiers en tant qu'examineurs du permis de conduire.

Elles ont pour finalité de permettre à La Poste de communiquer avec le postier, tout au long des différentes étapes du processus de recrutement, puis de mise à disposition externe.

Ces données sont conservées le temps du processus de recrutement. Pour les postiers lauréats, ces données seront conservées le temps de la mise à disposition externe.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés : · soit par courrier à l'adresse suivante : DSRH/ Données personnelles - 6 rue François BONVIN 75015 PARIS · soit par email à l'adresse suivante : dpo.sirh@laposte.fr en précisant vos nom, prénom, adresse postale, la référence au traitement « DATA IA Mobilité RH » et en joignant votre identifiant RH (présent sur votre bulletin de paie).

Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, vous pouvez contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).